SYNTHÈSE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

BUDGET PRINCIPAL

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Le prévisionnel concernant les produits du domaine est en légère augmentation par rapport à 2021, l'exercice étant prévu avec une sortie de crise sanitaire impactant positivement sur les redevances d'occupation.
- Les mises à disposition de services à la Communauté de communes sont modifiées à la baisse, tenant compte de renégociations engagées concernant les Services Techniques et de la future mise en place d'interventions au « ticket » qui remplaceront le forfait actuellement en place. Celles au profit de la Chaufferie bois augmentent également légèrement afin de tenir compte de l'actualisation des pourcentages d'intervention des agents.
- Le montant des dotations, subventions et participations a été estimé, comme les années précédentes, de manière très prudentielle car la baisse des dotations de l'Etat se poursuit. Il intègre le dispositif de compensation de la perte de taxe d'habitation par transfert de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue jusqu'alors par le Département.
- Les autres produits de gestion courante sont stables et toujours composés des loyers des immeubles ainsi que des redevances versées par les concessionnaires.
- Le remboursement par l'Etat des contrats aidés en cours et la participation de la DRAC pour financer le recollement du musée viennent diminuer la charge salariale.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dans un contexte sanitaire ne permettant pas de projection stable et compte tenu des surcoûts liés à la gestion de la crise sanitaire, une augmentation des dépenses de fonctionnement est prévue par rapport au BP 2021, notamment sur les charges à caractère général.

Les dépenses liées à des obligations réglementaires, des obligations de normes et de sécurité demeurent à hauteur d'environ 100 000 € annuels (contrôle des jeux, analyses bactériologies pour lutter contre la légionellose, suivi des carnets sanitaires dans les bâtiments, contrôle électrique annuel des bâtiments, des extincteurs, des portes sectorielles, des ascenseurs, installation de chauffage, des alarmes incendies, matériels de levage etc…) sont maintenues.

➤ Les prévisions tiennent compte d'une prévision d'augmentation importante des coûts de l'électricité et du gaz pour les bâtiments rattachés au marché régional d'électricité et de gaz du SICECO. Elles intègrent également le tarif de chaleur de la chaufferie bois.

- ➤ Le programme de point à temps, réfection de trottoirs, petite réfection de voirie, marquage de la voirie est maintenu.
- > Les travaux d'entretien confiés à des entreprises, notamment le fauchage, le débroussaillage et le nettoyage des vitres des bâtiments sont maintenus.
 - Le budget des animations a été majoré dans l'hypothèse d'une reprise des activités.
- ➤ Le financement nécessaire à la continuité du processus de dématérialisation et de sécurisation des sites a été inscrit.
- Les charges de personnel sont en légère augmentation par rapport à l'atterrissage de 2021 et incluent notamment :
 - ➤ Un Glissement-Vieillesse-Technicité de 2 % comprenant les avancements, l'augmentation du taux de cotisation retraite CNRACL, l'avancement d'échelon au cadencement moyen (plus de mini/maxi).
 - La revalorisation prévisionnelle des grilles de rémunération des agents de catégorie C,
 - La restructuration des services dans le cadre de départs (Retraites / Mutations...),
 - La prime de précarité (10%) concernant les agents contractuels de la fonction publique en fin de Contrat à Durée Déterminée,
- Les autres charges de gestion courante comprennent les subventions aux associations (186 000 €) et au CCAS (80 000 €). Elles intègrent également les frais de transports intra-muros, dont l'ensemble du circuit est délégué au Conseil Départemental depuis la rentrée de septembre 2013, en augmentation dans les mêmes proportions que le tarif de la carte de transport voté par le Conseil Départemental. Elles retracent aussi la participation de la Ville au service d'incendie du département pour un montant de $110\ 000\ €$.
- Les charges financières intègrent les intérêts de la dette actuelle et à venir.
- Les charges exceptionnelles incluent les subventions exceptionnelles accordées aux associations pour des manifestations spécifiques (21 770€).
- Les amortissements de nos équipements (1 060 000 €).

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Les dotations comprennent le FCTVA sur les investissements 2021 estimé à 150 000 €,
- Le remboursement de la dotation initiale du budget « Chaufferie Bois » pour 7 000 €,
- Les subventions d'équipement prévisionnelles sur l'ensemble des programmes engagés estimées à 847 011 €,
- Les amortissements pour 1 060 000 €.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Le remboursement du capital de la dette actuelle établi à 479 000 €.
- Les investissements, à hauteur de 2 509 700 €, comprennent notamment :
 - 1° Services Techniques
 - Accessibilité des bâtiments : 50 000 €
 - Remplacements de matériels et animations : 7 000 €
 - Remplacements de véhicules : 35 000 €

2° Bâtiments

- Travaux Mairie: 50 000 €
- Remplacement chaudière bâtiment de la Poste : 25 000 €
- Interventions diverses dans les écoles : 155 000 €
- Remplacement GTC Maison de Nuits : 50 000 €
- Etanchéité caveau du cinéma : 15 000 €
- Etudes et travaux « Halles et Marché » : 440 000 €
- Travaux annexe « Crébillon » : 250 000 €

3° Voirie

- Eclairage public : 65 000 €
- Etude passerelle SNCF : 100 000 €
- Programme de voirie : 295 000 €
- Matériels divers : 36 000 €
- Voies cyclables : 505 000 €
- Requalification Quai Fleury : 300 000 €
- Interventions diverses eau / assainissement / eaux pluviales : 30 000 €

4° Espaces verts

- Massifs / Arbres / Signalisations / Mobilier urbain : 39 300 €
- 5° Propreté
 - Equipements divers / Aménagement de véhicules : 8 200 €

6° Administration générale

- Téléphonie / Informatique / Copieurs...: 65 700 €
- Mobilier / Aménagement de bureaux : 39 000 €
- Reprise concessions de cimetière : 20 000 €
- Horodateurs : 20 000 €

LE FINANCEMENT DU SOLDE D'INVESTISSEMENT

Il sera assuré par un emprunt à hauteur de 700 561 € afin de profiter des taux d'intérêts encore bas et en vue de ne pas alourdir la dette.

Une réflexion est menée sur le prélèvement sur le fonds de roulement.

La renégociation de certains prêts auprès d'un établissement bancaire a été menée afin de conserver des capacités pour le financement des investissements futurs.

Des démarches partenariales permettant d'obtenir d'autres sources de financements sont en cours.

BUDGET CHAUFFERIE BOIS

Cet équipement reste soumis aux aléas météorologiques, des températures hivernales trop clémentes ayant un impact sur la consommation en bois et en gaz. En parallèle, l'augmentation prévisionnelle des tarifs d'électricité et de gaz a été intégrée au prévisionnel budgétaire.

Globalement, l'équipement est performant et fiable mais nécessite une surveillance et une maintenance importantes.

En 2022, comme l'an passé, l'optimisation de cette installation se poursuit.

Une étude thermique, envisagée l'an passé, sera menée avec le SICECO afin d'analyser tous les paramètres et les options d'optimisation de son fonctionnement.

BUDGET LOTISSEMENT « LE BAS DE TORTEREAU »

Le développement d'un « éco-quartier », dont l'étude a été ébauchée en 2016, demeure en attente.

Le permis de construire de la nouvelle gendarmerie a été déposé. Cette dernière pourrait voir le jour à horizon 2022 / 2023. Le futur lotissement pourra ensuite être envisagé. Une voirie spécifique devra être construite.

BUDGET LOTISSEMENT « VANARET »

Le lotissement a fait l'objet d'un permis d'aménager en date du 5 juin 2020. Il comprend :

- Le lot « A » d'une surface de 4 071 m2 appelé à recevoir la partie « logements collectifs » confiée à un aménageur : AMETIS. Le projet se compose de 3 bâtiments comprenant au total 31 logements.
- Le lot « B » d'une surface de 9 942 m2 divisé en 15 lots ouverts à la construction individuelle. La totalité des parcelles (Individuelles et collectives) est désormais vendue.

L'achèvement des interventions liées à ce lotissement pourrait intervenir fin 2022.